

Conditions générales de ventes

1. Les Parties

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») sont conclues entre le Centre de Formation de la Profession Comptable (le « CFPC») et le Client.

2. Objet et application des CGV

Les CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le client professionnel (ci-après dénommé le « Client ») souscrit à une formation au bénéfice d'une ou plusieurs personne(s) physique(s) assistant à la formation (ci-après dénommé le « Participant »). Lorsqu'il exerce à titre individuel, le Client est le Participant.

Toute inscription à une formation auprès du CFPC, qu'elle soit faite par l'intermédiaire de son site web (<http://portailirf.cfpc.net/cfpc>) ou de son service inscriptions, est soumise aux CGV. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CFPC, prévaloir sur ces conditions générales de vente.

Les CGV sont adaptées aux modalités particulières du type de formation (en Présentiel, en Classe virtuelle, en E-learning) suivi.

Le fait de passer commande implique la consultation préalable des présentes conditions générales et l'adhésion automatique, irrévocable et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

En conséquence, le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où il souhaite commander une formation en ligne où auprès du service inscriptions par l'intermédiaire d'un document administratif (bulletin d'inscription, convention de formation...) faisant référence au présentes CGV.

3. Evolution des CGV

Le CFPC se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Le CGV sont consultables sur le site <http://portailirf.cfpc.net/cfpc>.

4. Services

Le CFPC est un centre d'ingénierie et de formation au service des cabinets et de la profession comptable créé par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables. Il propose des formations à destination des experts-comptables, des commissaires aux comptes, ainsi que des salariés des cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

Le CFPC conçoit et propose dans son offre de formation des formations :

- en Présentiel (interentreprises et intra entreprise),
- en Classe virtuelle (via des outils d'animation distancielle)
- en E-learning.

4.1 Formations en présentiel

4.1.1 Inscription

L'inscription à une formation peut se faire en ligne sur le portail du CFPC (<http://portailirf.cfpc.net/cfpc>), lorsque ce service est proposé pour la formation souhaitée, ou via un formulaire d'inscription à adresser au service inscriptions du CFPC.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant.

Le CFPC se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4.2 Classe virtuelle

4.2.1 Inscription

L'inscription à une formation peut se faire en ligne sur le portail du CFPC (<http://portailirf.cfpc.net/cfpc>), lorsque ce service est proposé pour la formation souhaitée, ou via un formulaire d'inscription à adresser au service inscriptions du CFPC.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant.

Le CFPC se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4.2.2 Accès au service

L'accès à la classe virtuelle se fait via l'outil de visioconférence mis à disposition par le CFPC via un lien de connexion unique et valable uniquement pour la durée de la formation.

Le participant devra préalablement à l'accès à la classe virtuelle s'assurer que le poste de travail et la connexion internet utilisés pour l'accès à la classe virtuelle répondent aux prérequis demandés par le CFPC.

Le CFPC n'assure pas d'assistance technique aux participants lors de la classe virtuelle et n'intervient pas à distance sur leur poste de travail. Le contrôle par le participant du fonctionnement et de la configuration de son poste de travail quelques jours avant la classe virtuelle est primordial pour bénéficier de la formation dans de bonnes conditions.

4.3 Formations en E-learning

4.3.1 Inscription

Les formations en e-learning sont dispensées en ligne sur la plateforme LMS du CFPC (ci-après dénommée « la Plateforme ») accessible à partir du site internet du CFPC (www.cfpc.net) en suivant le lien <https://www.experts-comptables.fr/formations-e-learning> .

L'inscription à une formation se fait en ligne sur le portail du CFPC (<http://portailirf.cfpc.net/cfpc>), lorsque la formation est proposée.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant à la formation e-learning.

Dès prise en compte de l'inscription du client, le Participant reçoit par e-mail son identifiant et son mot de passe d'accès à la plateforme e-learning ainsi que la date de début et de fin d'accès à la formation e-learning. La génération de l'identifiant et du mot de passe par la plateforme e-learning marque le début de la durée d'accès à la formation e-learning.

Les formations e-learning ont une durée d'accès allant de 3 mois à 12 mois selon les modules de formation. Un module de formation e-learning est accessible 24h sur 24, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur ou tablette relié à Internet par une connexion haut débit.

Le CFPC se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4.3.2 Accès à la Plateforme E-learning

La formation en e-learning est exclusive et nominative pour le participant qui s'y inscrit, et exclue toute formation de groupe.

Le contrat de licence inclut :

- L'accès à la plate-forme de formation et l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe unique et valable pour la durée de la formation.
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à la plate-forme.
- Le téléchargement des documents liés à la formation.

5. Conditions financières

Les conditions financières visées ci-après s'appliquent aux trois types de formations objet des présentes CGV.

5.1 Tarifs

Les tarifs sont forfaitaires. Ils sont indiqués en euros et Hors Taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de l'inscription. Ils sont communiqués par le CFPC sur demande, et sont consultables sur le site internet du CFPC (www.cfpc.net ou <http://portail-irf.cfpc.net/CFPC/site/index>) lorsque la formation est publiée. Le CFPC se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment avant contractualisation avec les clients.

Les tarifs ne comprennent pas les repas et pause-café éventuelles.
Toute formation commencée est due en totalité.

5.2 Règlement

Le règlement de l'intégralité du tarif de la formation doit être effectué à l'inscription.
Le CFPC ne pratique pas la subrogation de paiement via un OPCO.

Les modes de règlement pour les formations en présentiel et en Classe Virtuelle sont les suivants :

- par chèque libellé à l'ordre du CFPC (, à envoyer à : Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) sis 200-216 rue Raymond Losserand 75014 Paris)
- par virement bancaire. Le Client devra consulter le CFPC pour obtenir son RIB.

Le règlement pour les formations en E-learning doit se faire par carte bancaire après identification sur le portail <http://portailirf.cfpc.net/cfpc>, selon une procédure sécurisée.

La facture est adressée au Client à l'issue de la formation.

6. Annulation

6.1 Pour les formations en présentiel et en Classe Virtuelle

6.1.1 Annulation/report par le Client - Absence du participant

Les demandes d'annulation (d'inscriptions ou de sessions confirmées), quelle qu'en soit la cause, ne donnent lieu à remboursement que si elles parviennent au CFPC, par écrit, au plus tard **8 (huit) jours ouvrés** avant la date de début des formations. Passé ce délai, aucun report sur une autre session n'est possible, aucun remboursement ne peut intervenir, et le montant de la formation est dû intégralement à titre de dédit.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, aucun report sur une autre session n'est possible et le montant de la formation est intégralement dû.

6.1.2 Annulation ou report par le CFPC

Le CFPC se réserve le droit, sans dédommagement :

- d'annuler la tenue d'une session de formation. Dans ce cas, le Client et le Participant sont informés aussi vite que possible et le Client est remboursé de la totalité de son règlement.

- de reporter la date de la session de formation ou de modifier le lieu de son déroulement si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Dans ce cas, le Client et le Participant sont informés aussi vite que possible.

6.2 Pour les formations en E-learning

6.2.1 Annulation par le Client

Dès l'ouverture de l'accès à la Plateforme E-learning, quel que soit le niveau d'avancement du participant, le coût de la formation e-learning concernée est intégralement acquis. Aucune annulation du Client ne peut intervenir, et ce quel que soit le motif.

Le Client ne peut prétendre à aucun remboursement.

6.2.2 Annulation par le CFPC

Le CFPC se réserve le droit, sans dédommagement :

- d'annuler une formation E-learning. Dans ce cas, le Client et le Participant sont informés aussi vite que possible et le Client est remboursé de la totalité de son règlement.

7. Exclusion et suspension de la formation

Tout incident de paiement entraînera automatiquement et de plein droit la suspension de l'accès aux formations objet des présentes CGV, et ce jusqu'à la régularisation de l'incident.

7.1 Formations en présentiel

Le CFPC se réserve le droit d'exclure, et ce à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux règlements intérieurs du CFPC et du lieu de formation applicables aux Participants. Dans ce cas, le CFPC ne procédera à aucun remboursement de la formation non suivie par le Participant.

7.2 Formations E-learning et en Classe Virtuelle

Sans préjudice de son droit à résilier les CGV conformément à l'article 8, et outre la suspension des Services pour incident de paiement susvisé, en cas de non-respect avéré des présentes CGV, le CFPC pourra suspendre immédiatement l'accès à Plateforme E-learning et /ou la visioconférence relative aux formations en Classe Virtuelle d'un ou plusieurs Participants sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité de ce fait. La suspension sera notifiée par e-mail au Participant concerné et au Client commanditaire de la formation.

8. Résiliation

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties des obligations prévues dans les présentes CGV, la Partie créancière de l'obligation inexécutée pourra mettre en demeure l'autre Partie

d'avoir à exécuter ladite obligation par lettre recommandée avec avis de réception. Si quinze (15) jours après sa réception par l'autre Partie cette mise en demeure est restée infructueuse, la Partie créancière de l'obligation inexécutée pourra notifier à l'autre Partie la résiliation Des CGV de plein droit et sans formalités.

Les article 9, 10, 11,12 et 13 des présentes CGU restent en vigueur en cas de résiliation des CGV.

9. Obligations du Client et du Participant

Le Client s'engage à informer les Participants des obligations susvisées qui s'appliquent à eux. Si le Participant ne remplit pas ses obligations, le Client demeure pleinement responsable du non-respect de ces obligations par les Participants.

Le Client et/ou le Participant s'engage à :

- Ne pas communiquer à autrui pour quelque raison que ce soit son identifiant et son mot de passe (portail de téléchargement des supports de formation, accès à la plateforme E-learning...)
- Ne pas communiquer les liens de connexion pour l'accès à une Classe Virtuelle.
- Ne pas permettre l'accès à la plate-forme et/ ou à la Classe Virtuelle à des personnes étrangères à la convention, y compris d'autres membres du personnel du Client.
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments diffusés et mis à disposition lors des formations quelle qu'en soit leur nature. La copie informatique des textes, images et codes de ceux-ci. La diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur.
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums, chats) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs.
- S'assurer que le poste de travail utilisé pour l'accès à la Plate-forme et /ou à la Classe Virtuelle est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.
- Payer les formations objet des présentes CGV auxquelles il adhère.

10. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle grevant les supports pédagogiques et tous autres document mis à disposition (ci-après dénommés « les supports ») des Participants par le CFPC dans le cadre des formations objet des CGV sont la propriété exclusive du CFPC.

Par conséquent, le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les supports et il s'interdit d'utiliser, reproduire directement ou indirectement en totalité ou en partie,

d'adapter ou de modifier, de traduire, de représenter de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel ayant ou pas assisté à la formation ou à des tiers les supports sans l'autorisation écrite du CFPC.

Le CFPC consent au Client une licence d'utilisation de la plateforme E-learning non cessible et non exclusive pendant la période d'accessibilité prévue au module de formation à compter de l'ouverture des clés d'accès.

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les contenus de la plateforme E-learning de formation du site et ne peut donc les transmettre, reproduire, rediffuser, modifier, publier ou transmettre.

Le Client ne pourra utiliser le contenu des formations de la Plateforme ou des supports que pour les participants inscrits aux formations objet des CGV et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus de la Plateforme et/ ou supports non autorisée.

11. Responsabilité

Le Client, est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par le CFPC. La responsabilité du CFPC ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du CFPC serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge du CFPC ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

12. Données personnelles

Le CFPC s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, comprenant notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les engagements du CFPC en sa qualité de responsable de traitement sont décrits dans sa politique de confidentialité disponible sur le site <http://portailirf.cfpc.net/cfpc> .

13. Dispositions générales

Si une quelconque clause des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la formation.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.